

Prestations comprises dans le tarif

1. Chambre, lit de soins + système d'appel en chambre (sauf dans l'unité Arc-en-ciel)
2. Séjour dans l'unité Arc-en-ciel
3. Nettoyage de la chambre, des sanitaires et des locaux communs
4. Soins de base et thérapeutiques par du personnel qualifié, selon des objectifs de soins définis individuellement
5. Encadrement et conseils prodigués par du personnel qualifié, entretien de famille
6. Mise à disposition d'une chaise roulante standard et d'accessoires de marche, selon la liste des moyens et appareils (LiMA)
7. Organisation de la vie quotidienne selon l'offre d'animation de l'établissement
8. Pension complète avec alimentation adaptée, y compris collations, eau gazeuse ou non, café et thé (hors cafétéria)
9. Linge de toilette et linge de lit
10. Coiffeuse jusqu'à limite de 100.- par mois
11. Lavage et repassage du linge personnel + petit raccommodage (ex. boutons, ourlets,..)
12. Pédicure médicalement requise pour résidents diabétiques
13. Chauffage, électricité et eau, taxe de déchets
14. Nettoyage des locaux en cas de départ/décès

Prestations non-comprises dans le tarif

Les prestations suivantes de la Résidence les Roches ou de tiers ne sont pas comprises dans le tarif de l'établissement. Ces prestations sont donc à payer en supplément aux organes concernés :

1. Primes de caisses-maladie, franchise et quote-part
2. Assurances personnelles, taxes et impôts
3. Examens et traitements dentaires
4. Pédicure pour résident(e)s non-diabétiques
5. Transports, excepté les coûts de transport considérés comme transports à la charge des caisses-maladies
6. Frais de redevance Billag si radio ou télévision en chambre (exemption si droit aux prestations complémentaires ou si degré de soins BESA égal ou supérieur à 5)
7. Frais de conversations téléphoniques, selon tarifs Swisscom (refacturé sur la facture « Résident » du mois suivant)
8. Réparation d'objets en propriété personnelle
9. Nettoyage chimique
10. Achats de vêtements, de linge et de chaussures, achats de produits personnels et articles de toilette
11. Autres dépenses personnelles, par ex. : journaux et revues auxquels sont abonnés personnellement les résident(e)s
12. Frais de repas et de boissons pour les invités des résident(e)s
13. Boissons et denrées commandées individuellement (hors eau gazeuse ou non)
14. Coiffeuse (part supérieure aux 100.- offerts par mois)
15. Coûts du débarras de la chambre en cas de départ/décès

Si souhaité :

- Abonnement radio/télévision 15.- par mois
- Abonnement au téléphone 15.- par mois

Taxe unique à l'entrée à la Résidence

- Assurance RC et ménage → 250.- (si court séjour → 0.70 cts/jour + frais de franchise en cas de sinistre)
- Marquage des habits personnels → 50.-

Pour les accessoires personnels et appareils médicalement prescrits (prothèses auditives, lunettes-loupe, phonateurs auxiliaires pour personnes opérées de la gorge, chaussures orthopédiques sur mesure,..), des contributions de l'AVS peuvent être obtenues dans la mesure où il ne s'agit pas des moyens et appareils selon la liste (LiMA).